



GÉMOZAC ESCALADE ET MONTAGNE

Règlement intérieur

Mise à jour novembre 2025

Ce présent règlement ne se substitue pas au règlement de fonctionnement de la salle et d'utilisation de la SAE. Il le complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique de l'escalade.

1. Les publics accueillis à la salle d'escalade, à la salle de bloc et en falaise

L'accès à la zone escalade aux horaires du club est réservé aux **adhérents du club** Gémozac Escalade et Montagne et aux grimpeurs extérieurs lors des créneaux famille, à **jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale**, et dont le **certificat médical** ou le **questionnaire santé** a été téléchargé dans leur espace licencié. Le nombre de grimpeurs dans la salle à chaque séance est limité à 200.

Les catégories de grimpeurs :

- **Les mineurs appartenant à l'école d'escalade :**
 - Ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (validé chaque saison par le bureau du club).
 - Peuvent accéder au créneau libre et famille (les weekends et jours fériés sur calendrier) sous la responsabilité d'un adulte membre du club responsable et autonome. En l'absence de cet adulte désigné comme responsable de ce mineur, le jeune ne pourra pas accéder à la salle.
- **Les mineurs de U09 à U19, membres de l'équipe compétition :** (liste validée chaque saison par la commission compétition) :
 - Ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (validé chaque saison par le bureau du club).
 - Peuvent accéder aux créneaux libres et famille (les weekends et jours fériés sur calendrier) **sur désignation de leur entraîneur ; en autonomie, à partir de U15 2e année.**
- **Les adultes autonomes :** Sont considérés comme grimpeurs autonomes, les adultes possédant a minima, le passeport blanc (pour grimper en moulinette) ou jaune (pour grimper en tête) de la Fédération Française Montagne et Escalade.
 - Peuvent accéder aux créneaux libres et famille.
 - Peuvent accéder aux créneaux dirigés, encadrés par un salarié du club.
- **Les adultes non autonomes :** Sont considérés comme grimpeurs non autonomes, les adultes ne possédant pas de passeport de la FFME.
 - Les adultes non autonomes doivent donc accéder aux créneaux dirigés, encadrés par un salarié du club. La délivrance du passeport blanc FFME se fera sur quelques séances dirigées. Ce premier niveau leur permettra de grimper en moulinette sur les créneaux libres, après validation du salarié. La délivrance du passeport jaune, permettra de grimper en tête sur les créneaux libres après validation du salarié.

Ouverture du créneau famille aux grimpeurs extérieurs sur les weekends et jours fériés :

- **Pour les non-adhérents GEM et licencié FFME à jour, les droits d'entrée sont de 5€.**

Gémozac Escalade et Montagne

2 Rue Diderot

17460 Thénac

Tel : 05-46-94-25-43

gemozac.escalade@orange.fr

Agrément Jeunesse et sport N° 06 17 07 5

N° Siret 4892 68847 00014

Code APE 9372 Z





Les adultes doivent être autonomes (selon les critères mentionnés précédemment) ou encadrés par un cadre de leur club. Les enfants peuvent accéder à ce créneau que s'ils sont accompagnés d'un adulte grimpeur autonome ou d'un cadre de leur club qui en a la responsabilité.

Pour les non-adhérents GEM et non-licenciés FFME, les droits d'entrée sont de 5€ + 6€ (licence journée).

Les créneaux d'ouverture : ces droits d'entrée permettent d'accéder uniquement aux créneaux famille du week-end et des jours fériés. Le calendrier des ouvertures de ces créneaux est accessible sur le site du club.

Sorties en falaise organisées par le club :

Les sorties en falaise sont encadrées par un salarié ou un initiateur escalade. Le nombre, la catégorie et le niveau des participants sont définis par l'encadrant de la sortie. L'inscription est obligatoire.

2. EPI : Équipement de Protection Individuel

Le club fournit tout le matériel de sécurité nécessaire à la pratique de l'escalade et met à la disposition des adhérents son stock d'EPI. Ces EPI doivent être utilisés selon l'usage défini par le fabricant.

- **Cordes** : Seules les cordes fournies par le club seront utilisées pour la pratique de l'escalade.
 - o Les cordes rouges sont exclusivement réservées aux premiers relais situés à 7 m ou 10 m (n°1 à 35 rouge).
 - o Les cordes jaunes sont à utiliser aux relais intermédiaires situés à 13 m (n°101 à 120 jaune).
 - o Les cordes bleues sont nécessaires pour grimper en tête, et atteindre les relais les plus hauts de la salle : 16 m (n°201 à 225 bleu)
- **Systèmes d'assurage** : Les adhérents ont à leur disposition des systèmes d'assurage type panier.
 - o Les mineurs appartenant à l'école d'escalade utiliseront exclusivement les systèmes d'assurage fournis par le club. S'ils veulent utiliser leur propre système d'assurage, l'accord du responsable de la séance est nécessaire.
 - o Pour les autres catégories de grimpeurs mentionnées ci-dessus, l'utilisation de leur propre système d'assurage sera tolérée. Néanmoins, pour optimiser la durée de vie des cordes, il est conseillé d'utiliser un assurage de type panier ou reverso. De plus l'utilisation de grigri devra être limitée et réservée aux grimpeurs expérimentés (en accord avec le responsable du créneau libre).
- **Baudrier** : Les baudriers personnels sont admis. Les encadrants désignés par le club se réservent le droit d'interdire l'utilisation d'un baudrier personnel en mauvais état ou non conforme.
- **Autres EPI** : L'utilisation d'autres EPI se fera avec l'accord du responsable EPI du club Gémozac Escalade et Montagne.
- **Matériel utilisé en falaise** : Le club met à la disposition des grimpeurs tous les EPI indispensables. Les grimpeurs inscrits à la sortie utiliseront obligatoirement les cordes et les dégaines fournies par club. Le matériel personnel peut être utilisé sous réserve d'une validation par l'encadrant. Le port du casque est obligatoire pour tous.
- **Les enrouleurs automatiques** : Le mur de vitesse est équipé de deux enrouleurs automatiques. Le responsable du créneau doit s'assurer que les utilisateurs en connaissent le fonctionnement et les règles de sécurité.

Baudriers et descendeurs peuvent être prêtés aux grimpeurs extérieurs au club en échange d'une caution (clé de voiture par exemple).

3. Fonctionnement de la salle

Gémozac Escalade et Montagne

2 Rue Diderot

17460 Thénac

Tel : 05-46-94-25-43

gemozac.escalade@orange.fr

Agrément Jeunesse et sport N° 06 17 07 5

N° Siret 4892 68847 00014

Code APE 9372 Z





Les personnes désignées par le bureau du club sont autorisées à modifier, transformer, concevoir une voie ou

 **sacs à magnésie sont interdits dans la salle de bloc.** Ils doivent être déposés à l'entrée du pan.

Grimper « en tête » : Le grimpeur progresse en solidarisant sa corde au mur au moyen des dégaines en étant sécurisé par un assureur. Les membres de la cordée prendront un seau avec une corde bleue mise à leur disposition près du chariot de matériel.

- **Grimper « en moulinette » :** La corde est déjà installée dans le relais en haut de voie, le grimpeur se prépare sur un brin, l'assureur sur le second brin de la corde.
- **Grimper avec les enrouleurs automatiques :**
Les sangles des enrouleurs sont munies d'un mousqueton automatique avec connecteur pivotant. Chaque sangle est accrochée à l'anneau d'une toile triangulaire. Pour éviter une erreur de manipulation, le mousqueton d'une dégaine fixée au mur est passé dans le connecteur pivotant de la sangle. Le grimpeur doit se saisir du mousqueton de la sangle, le désolidariser de l'anneau de la toile et le positionner sur le pontet de son baudrier (voir affichage). Ensuite, il désolidarise la dégaine de la sangle. **Enfin, avant de s'élancer, il fait vérifier le dispositif de sécurité par un autre grimpeur averti.** De retour au sol, le grimpeur fixe le connecteur à la dégaine, se libère du mousqueton positionné sur son pontet et l'accroche à l'anneau de la toile triangulaire.
- **Le nœud en bout de corde est obligatoire en tête et en moulinette.**
- Les cordes en moulinette doivent rester en place dans les secteurs initiation (relais 1 à 7 et 15 à 33 et relais en milieu de voie).
- Dans les dévers centraux (relais 8 à 14) et les traversées, l'escalade en moulinette n'est autorisée que si la corde passe dans deux dégaines en milieu de mur.
- Se référer à l'affichage « Utilisation des cordes dans la S.A.E ».
- Le responsable du créneau est identifié par un badge.

À chaque fin de séance :

- o Les cordes passées dans les 2 mousquetons des relais seront lovées sur le mur (voir le responsable de créneau).
- o Les cordes (bleues) des voies inachevées seront descendues et rangées dans les seaux de corde.

4. Consignes et recommandations

Gérez votre sécurité et celle des autres.

Respectez les règles techniques de sécurité. (cf. affichettes FFME dans la salle).

- **Communication :** Utilisez des termes clairs et convenus dans le binôme de grimpe. « Bloque », « En position de descente ! », « Ok pour la descente ! », « Du mou ! » en ajoutant le prénom pour chaque consigne.
- **Sur pan :**
 - o Vérifiez la mise en place des matelas de chute (positionnement, liaison).
 - o Assurez une parade pour les mouvements délicats (risques de chutes en limite de tapis, sur une face du pan, sur la tête).
 - o Ne progressez pas les uns au-dessus des autres.
- **Sur SAE et en falaise :**
 - o Vérifiez, avant de l'utiliser, l'état de la corde.

Gémozac Escalade et Montagne

2 Rue Diderot

17460 Thénac

Tel : 05-46-94-25-43

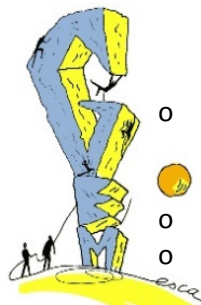
gemozac.escalade@orange.fr

Agrément Jeunesse et sport N° 06 17 07 5

N° Siret 4892 68847 00014

Code APE 9372 Z





- o **Avant de grimper, contrôlez à deux** : votre nœud d'encordement, la bonne installation du système d'assurance, le nœud en bout de corde et en plus en falaise, les casques, les dégaines, les longues, les mousquetons.
- o Le nœud en bout de corde est obligatoire.
- o Assureur : Tenez la corde à 2 mains.
- o En tête, parez votre coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurance.
- o Grimpez toujours assuré.
- o Mousquetonnez obligatoirement toutes les dégaines et dans l'ordre.
- o Restez plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur (installation de la moulinette, descente en rappel, relais ...).
- o Redescendez lentement votre grimpeur.
- o Signalez toutes les anomalies au responsable de créneau ou de la sortie.

5. Horaires

Les créneaux horaires sont définis chaque saison par le bureau du club.

Ils sont consultables sur les panneaux d'affichages prévus à cet effet ainsi que sur le site internet du club.

Les horaires correspondent **au début et fin de cours**. La salle ouvre 15 minutes avant le premier créneau et ferme 15 minutes après l'horaire indiqué.

Types de créneaux :

- o **Jeunes** : sont autorisés les jeunes inscrits sur le listing de l'école d'escalade. Une liste des jeunes présents sur chaque séance est éditée pour le pointage des présences.
- o **Compétitions** : sont autorisés les jeunes nommés par les entraîneurs référents. La liste des jeunes est éditée pour le pointage des présences.
- o **Dirigés** : sont autorisés les adultes de plus de 18 ans inscrits préalablement par session de formation pour un apprentissage ciblé de l'escalade. Une liste des participants est éditée pour le pointage des présences.
- o **Libres** : sont autorisés les adultes licenciés du club de 18 ans et plus ayant au moins un passeport blanc, pour une pratique autonome de l'escalade.
- o **Familles** : sont autorisés les adultes et les enfants adhérents au club pour une pratique autonome de l'escalade. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes grimpeurs qui les accompagnent. Le planning d'ouverture des séances du weekend et jours fériés est visible sur le site internet du club. Le responsable du créneau peut encadrer une licence découverte s'il juge que les conditions le permettent.
- o **Pendant les vacances scolaires**, des stages ou des sorties peuvent être proposés aux différentes catégories de grimpeurs.
- o **Des créneaux libres et familles** sont également ouverts pendant les vacances scolaires sur proposition des responsables des créneaux adultes. Les dates d'ouvertures de ces créneaux sont mentionnées sur le site internet pour les créneaux familles et sur le tableau blanc de l'entrée ; sur l'application Signal Groupe adultes loisirs pour les créneaux libres. **Ces créneaux ont lieu aux jours et horaires habituels.**

Attention, les créneaux libres ne sont pas ouverts aux non-adhérents du club et aux débutants.

Gémozac Escalade et Montagne

2 Rue Diderot

17460 Thénac

Tel : 05-46-94-25-43

gemozac.escalade@orange.fr

Agrément Jeunesse et sport N° 06 17 07 5

N° Siret 4892 68847 00014

Code APE 9372 Z





Le conseil d'administration, le 13 novembre 2024.

Gémozac Escalade et Montagne

2 Rue Diderot

17460 Thénac

Tel : 05-46-94-25-43

gemozac.escalade@orange.fr

Agrément Jeunesse et sport N° 06 17 07 S

N° Siret 4892 68847 00014

Code APE 9372 Z



FÉDÉRATION FRANÇAISE
MONTAGNE
ESCALADE